



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2016-005

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2016

Sommaire

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-07-07-004 - Extrait de l'arrêté n°2088-2016 du 7 juillet 2016 relatif à la suppléance de M le Préfet pour les journées des 11 et 23 juillet 2016. (1 page) Page 3

03-2016-07-08-001 - Ordre du jour de la CDAC de l'Allier du 25 juillet 2016 (1 page) Page 5

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2016-06-20-001 - Arrêté rectoral du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté rectoral du 2 octobre 2015 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs certifiés d'éducation physique et sportive (3 pages) Page 7

03-2016-06-20-002 - Arrêté rectoral du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté rectoral du 30 mars 2016 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des Professeurs d'Education Physique et Sportive (3 pages) Page 11

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-07-07-004

Extrait de l'arrêté n°2088-2016 du 7 juillet 2016 relatif à la suppléance de M le Préfet pour les journées des 11 et 23 juillet 2016.

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n°2088-2016 du 7 juillet 2016 relatif à la suppléance de M. le Préfet pour les journées des 11 et 23 juillet 2016.

Article 1^{er} – En l'absence de **M. David-Anthony DELAVOËT**, secrétaire général, **M. Eddie BOUTTERA**, sous-préfet de Montluçon est désigné pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **pour les journées du lundi 11 juillet 2016 et du samedi 23 juillet 2016.**

Article 2 – Le sous-préfet de Montluçon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 7 juillet 2016

Le Préfet,

Signé

Arnaud COCHET

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-07-08-001

Ordre du jour de la CDAC de l'Allier du 25 juillet 2016

**Mission interministérielle de coordination
Questions économiques et appui aux entreprises**

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Allier

* * * * *

**Réunion du lundi 25 juillet 2016 à 14h30
Salle Rambuteau à la Préfecture de l'Allier**

*** ORDRE DU JOUR ***

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Allier se réunira le 25 juillet 2016 à 14 h 30 afin d'examiner la demande d'autorisation présentée par la SAS Avermes Distribution, en vue de créer une jardinerie animalerie E. Leclerc, d'une surface de vente de 5 500 m², au sein de l'ensemble commercial situé ZAC les portes de l'Allier sur la commune d'Avermes, portant la surface de vente totale à 26 585m². (**Projet n° 5/2016**)

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2016-06-20-001

Arrêté rectoral du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté rectoral du 2 octobre 2015 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs certifiés d'éducation physique et sportive

**Arrêté rectoral du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté
rectoral du 2 octobre 2015 portant constitution de la
Commission Administrative Paritaire Académique
compétente à l'égard
des professeurs certifiés d'éducation physique et
sportive**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 09 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux dites commissions ;
- VU la circulaire 2014-121 du 16 septembre 2014 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU le scrutin du 27 novembre au 04 décembre 2014 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 05 décembre 2014 ;
- **VU l'arrêté rectoral du 2 octobre 2015 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs d'éducation physique et sportive ;**

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté rectoral du 2 octobre 2015 portant composition de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des professeurs d'éducation physique et sportive est modifié en son point I- Représentants de l'administration comme suit :

Titulaires :

Sont ajoutés à la liste des membres titulaires :

- Monsieur Patrick DELHOMMEAU, Principal Collège G. Philipe CLERMONT-FERRAND
- Monsieur Jean-Marc PUJOL, Principal Collège A. France GERZAT

Suppléants :

• En lieu et place de Madame Catherine BENEVOLO, Principal Collège T. de Chardin CHAMALIERES Lire Monsieur Thierry PELOUX, Principal Collège de la Comte VIC LE COMTE

• Sont ajoutés à la liste des membres suppléants :

- Madame LAVAL Françoise, Principale Collège H. Pourrat CEYRAT
- Monsieur Jean Luc MADIC, Principal Collège A de St Exupéry LEMPDES

Article 2 :

Compte tenu des modifications apportées à l'article 1^{er} du présent arrêté, la nouvelle rédaction de l'arrêté rectoral du 2 octobre 2015 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des Professeurs d'Education Physique et Sportive est la suivante :

Article 1^{er}

La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des Professeurs d'Education Physique et Sportive est ainsi constituée :

I - Représentants de l'Administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Madame le Recteur</i>	<i>Monsieur Benoît VERSCHAEVE Secrétaire Général de l'Académie</i>
<i>Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines</i>	<i>Madame Bernadette RAGE Chef de la Division des Personnels Enseignants</i>
<i>Monsieur Jean-Marc BODET IA-IPR d'EPS</i>	<i>Monsieur Marc ESTEVENY IA-IPR d'EPS</i>
<i>Monsieur David AUBAILLY Proviseur Vie Scolaire</i>	<i>Madame Valérie LIONNE Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants</i>
<i>Madame Christine VIGNEAU-PELLISSIER, Proviseure Lycée S. Apollinaire CLERMONT-FERRAND</i>	<i>Monsieur Patrick GROSLAMBERT, Principal Collège T. de Chardin CHAMALIERES</i>
<i>Monsieur Christian DESSEUX, Proviseur Lycée La Fayette CLERMONT-FERRAND</i>	<i>Monsieur Thierry PELOUX, Principal Collège de la Comte VIC LE COMTE</i>
<i>Madame Nicole SALCEDO, Principale Collège du Beffroi BILLOM</i>	<i>Madame Sandrine MOURIER-STOPAR, Proviseure Lycée A. Gasquet CLERMONT-FERRAND</i>
<i>Monsieur Patrick DELHOMMEAU, Principal Collège G. Philippe CLERMONT-FERRAND</i>	<i>Madame LAVAL Françoise, Principale Collège H. Pourrat CEYRAT</i>
<i>Monsieur Jean-Marc PUJOL, Principal Collège A. France GERZAT</i>	<i>Monsieur Jean Luc MADIC, Principal Collège A de St Exupéry LEMPDES</i>

II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>HORS CLASSE</u>	
SNEP FSU	<i>Monsieur Thierry CHAUDIER Lycée T. de Banville MOULINS</i>	<i>Monsieur Didier BERTRAND Collège J. de la Treilhe AURILLAC</i>
	<i>Madame Brigitte CAKAS Collège A. France GERZAT</i>	<i>Madame Marie-Paule BOYER BOIS Collège J. de la Fontaine VIC-SUR-CERE</i>
	<u>CLASSE NORMALE</u>	
SNEP FSU	<i>Madame Béatrice MANENE Lycée La Fayette BRIOUDE</i>	<i>Madame Séverine REYNAUD Lycée C. et P. Virlogeux RIOM</i>
	<i>Madame Carine CORRIGER Collège M. Bony MURAT LE QUAIRE</i>	<i>Madame Amandine RIVASSOU Collège L. Michel MARINGUES</i>

SNEP FSU	Monsieur Olivier FLEURY Collège M. Bloch COURNON	Monsieur Bruno MANENE Lycée La Fayette BRIOUDE
	Madame Valérie DUPONT Collège Mortaix PONT-DU-CHATEAU	Madame Aurélie PEYRAS Collège A. Boutry LURCY LEVIS
	Monsieur Philippe DEAT Collège T. de Chardin CHAMALIERES	Monsieur Emmanuel TESTUD Collège La Fayette LE PUY-EN-VELAY
	Monsieur Yves BREMESSE Collège M. C. Weyer CUSSET	Madame Julie BERRO Collège La Roche ST-ELOY LES MINES
	Monsieur Raphaël VINCENT Collège L. Pergaud DOMPIERRE/BESBRE	Monsieur Romain MONTAGNON SEP Lycée A. Einstein MONTLUCON

Article 2

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 juin 2016

Le Recteur d'Académie

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

03-2016-06-20-002

Arrêté rectoral du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté rectoral
du 30 mars 2016 portant composition de la Formation
Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des
Professeurs
d'Education Physique et Sportive

**Arrêté rectoral du 10 juin 2016 modifiant l'arrêté rectoral
du 30 mars 2016 portant composition de la Formation
Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des
Professeurs
d'Éducation Physique et Sportive**

2016-01

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- VU le décret n°89.731 du 11 octobre 1989 modifié relatif au statut particulier des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;
- VU le décret n° 72.580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;
- VU le décret n° 72.583 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement ;
- VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié par le décret n° 99.184 du 11 mars 1999 relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU la circulaire 2014-121 du 16 septembre 2014 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU la Loi n° 2010.751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique ;
- VU l'arrêté rectoral du 02 octobre 2015 portant constitution de la commission administrative paritaire des professeurs d'EPS ;
- VU l'arrêté rectoral du 10 décembre 2015 portant constitution de la commission administrative paritaire des professeurs agrégés ;
- VU **l'arrêté rectoral du 30 mars 2016 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive**

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté rectoral du 30 mars 2016 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des Professeurs d'Éducation Physique et Sportive est modifié en son point **I- Représentants de l'administration** comme suit :

- Titulaires :

Sont ajoutés à la liste des membres titulaires :

- *Monsieur Jean-Marc PUJOL, Principal Collège A. France GERZAT*
- *Madame Isabelle GARCIA Chef de bureau DPE 2*

- Suppléants :

- En lieu et place de Madame Catherine BENEVOLO, Principal Collège T. de Chardin CHAMALIERES Lire Monsieur Thierry PELOUX, Principal Collège de la Comte VIC LE COMTE
- Sont ajoutés à la liste des membres suppléants :
 - *Monsieur Jean Luc MADIC, Principal Collège A de St Exupéry LEMPDES*
 - *Monsieur Olivier TARRAGNAT Bureau DPE 2, gestionnaire EPS*

1/3

Article 2 :

Compte tenu des modifications apportées à l'article 1^{er} du présent arrêté, la nouvelle rédaction de l'arrêté rectoral du 30 mars 2016 portant composition de la Formation Paritaire Mixte Académique pour le mouvement des Professeurs d'Education Physique et Sportive est la suivante :

Article 1^{er}

La formation mixte paritaire académique appelée à donner un avis sur les tableaux de mutations intra-académiques des professeurs et chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive est constituée de la façon suivante :

I - Représentants de l'Administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Madame le Recteur</i>	<i>Monsieur Benoît VERSCHAEVE Secrétaire Général de l'Académie</i>
<i>Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines</i>	<i>Madame Bernadette RAGE Chef de la Division des Personnels Enseignants</i>
<i>Monsieur Jean-Marc BODET IA-IPR d'EPS</i>	<i>Monsieur Marc ESTEVENY IA-IPR d'EPS</i>
<i>Monsieur David AUBAILLY Proviseur Vie Scolaire</i>	<i>Madame Valérie LIONNE Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants</i>
<i>Madame Christine VIGNEAU-PELISSIER, Proviseure Lycée S. Apollinaire CLERMONT-FERRAND</i>	<i>Monsieur Patrick GROSLAMBERT, Principal Collège T. de Chardin CHAMALIERES</i>
<i>Monsieur Christian DESSEUX, Proviseur Lycée La Fayette CLERMONT-FERRAND</i>	Monsieur Thierry PELOUX, Principal Collège de la Comte VIC LE COMTE
<i>Madame Nicole SALCEDO, Principale Collège du Beffroi BILLON</i>	<i>Madame Sandrine MOURIER-STOPAR, Proviseure Lycée A. Gasquet CLERMONT-FERRAND</i>
<i>Monsieur Patrick DELHOMMEAU, Principal Collège G. Philipe CLERMONT-FERRAND</i>	<i>Madame Françoise LAVAL, Principale Collège H. Pourrat CEYRAT</i>
Monsieur Jean-Marc PUJOL, Principal Collège A. France GERZAT	Monsieur Jean Luc MADIC, Principal Collège A de St Exupéry LEMPDES
Madame Isabelle GARCIA Chef de bureau DPE 2	Monsieur Olivier TARRAGNAT Bureau DPE 2, gestionnaire EPS

II - Représentants du Personnel

Syn dicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		<u>HORS CLASSE</u>
SNEP FSU	<i>Monsieur Thierry CHAUDIER Lycée T. de Banville MOULINS</i> <i>Madame Brigitte CAKAS Collège A. France GERZAT</i>	<i>Monsieur Didier BERTRAND Collège J. de la Treilhe AURILLAC</i> <i>Madame Marie-Paule BOYER BOIS Collège J. de la Fontaine VIC-SUR-CERE</i>

<u>CLASSE NORMALE</u>		
SNEP FSU	Madame Béatrice MANENE Lycée La Fayette BRIOUDE	Madame Séverine REYNAUD Lycée C. et P. Virlogeux RIOM
	Madame Carine CORRIGER Collège M. Bony MURAT LE QUAIRE	Madame Amandine RIVASSOU Collège L. Michel MARINGUES
	Monsieur Olivier FLEURY Collège M. Bloch COURNON	Monsieur Bruno MANENE Lycée La Fayette BRIOUDE
	Madame Valérie DUPONT Collège Mortaix PONT-DU-CHATEAU	Madame Aurélie PEYRAS Collège A. Boutry LURCY LEVIS
	Monsieur Philippe DEAT Collège T. de Chardin CHAMALIERES	Monsieur Emmanuel TESTUD Collège La Fayette LE PUY-EN-VELAY
	Monsieur Yves BREMESSE Collège M. C. Weyer CUSSET	Madame Julie BERRO Collège La Roche ST-ELOY LES MINES
	Monsieur Raphaël VINCENT Collège L. Pergaud DOMPIERRE/BESBRE	Monsieur Romain MONTAGNON SEP Lycée A. Einstein MONTLUCON
<u>Professeurs agrégés</u>		
SNES SNEP	Madame Hélène FOURNEL Lycée de Haute Auvergne SAINT-FLOUR	Monsieur Stéphane CUQ LP J. Constant MURAT
<u>Membres sans voix délibérative</u>		
SNALC FGAF	Madame Chantal VAUTRIN, Lycée J. d'Arc CLERMONT-FERRAND	
SE UNSA	Monsieur Frédéric LOIZEAU, Lycée Murat ISSOIRE	
FNEC FP FO	Monsieur Jean-Yves BELLiard, Collège M. Bloch COURNON	
SGEN CFDT	Monsieur Marc MEISSONNIER, Collège V. Hugo VOLVIC	

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 juin 2016

Le Recteur d'Académie.

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION